



Pour les personnes qui savent et aiment surfer sur internet, vous pouvez aussi vous informer sur le site officiel de la Fédération Wallonie-Bruxelles via : <https://allocationsetudes.cfwb.be/etude-secondaires/>



Et puis n'écoutez pas celles et ceux qui vous disent :

- Si vous n'avez pas fait la demande en première année, vous ne pouvez plus jamais la faire :
FAUX !
- Si vous n'y avez pas eu droit parce que vos revenus étaient trop élevés, vous ne pourrez jamais l'avoir :
FAUX,
car vos revenus peuvent changer d'une année à l'autre.
 - Si votre enfant double, il ne pourra jamais l'avoir :
FAUX !
 - Si vous l'avez eue pour un enfant, vous ne pourrez pas l'avoir pour les autres :
FAUX !
 - Si votre enfant est en internat, vous n'y avez pas droit :
FAUX !
- L'école saura que vous avez une bourse pour votre enfant :
VRAI car l'école peut compléter une case spécifique sur la demande papier
OU
FAUX car vous pouvez demander une attestation de fréquentation scolaire.
ATTENTION, l'école est tenue au secret professionnel et ne peut pas divulguer l'information de votre demande



Bourse d'études ?

Domage, l'enseignement obligatoire n'est toujours pas gratuit en Belgique.

Mais des bourses d'études existent.

**Peut-être pourriez-vous en bénéficier?
Dans ce dépliant, vous trouverez toutes les informations.**



Qu'est-ce qu'une bourse d'études?

C'est une **somme d'argent** que l'État accorde **pour une année scolaire par jeune**, lorsque les parents ont **des bas revenus**. Lorsqu'elle est accordée, cette somme d'argent est utilisée librement par les parents pour payer les frais liés à la scolarité de leur jeune. La somme dont vous pourriez bénéficier peut varier de 90 à 4000 € pour une année scolaire selon votre situation et la législation en cours.

Est-ce pour vous?

Vous pouvez bénéficier d'une bourse d'étude à condition qu'au moins un enfant soit inscrit dans **l'enseignement obligatoire secondaire de plein exercice** (ordinaire ou spécialisé, général ou technique, professionnel, secondaire complémentaire, EPSC/ infirmier, infirmière breveté.e, **et en fonction de vos revenus** (revenus du ménage, revenus cadastraux et selon **la nationalité** et le **parcours scolaire** de l'enfant.



Comment faire pour introduire une demande de bourse d'études?

Vous pouvez introduire la demande chaque année à partir du **1er juillet** jusqu'au **31 octobre** de l'année scolaire pour laquelle vous espérez en bénéficier. Vous pouvez l'introduire de 2 manières :

• **Si l'ordinateur est facile** pour vous :

alors introduisez la demande par le formulaire «électronique» qui se trouve sur le lien à l'arrière du dépliant. Vous recevrez instantanément un accusé de réception et un numéro de dossier dans votre boîte mail.

Attention, il est impératif d'avoir un lecteur de carte d'identité.

• **Si l'ordinateur est compliqué** pour vous :

alors vous pouvez introduire la demande sur **un formulaire «papier»** que vous envoyez par la poste. Vous pouvez demander ce document à l'école ou vous pouvez le télécharger sur le lien internet qui se trouve à l'arrière de ce dépliant. Vous recevrez un accusé de réception après encodage de votre demande, dans le courant de l'année scolaire. Cela prend plus de temps.

Est-ce que c'est compliqué d'introduire une demande?

Si on n'aime pas les papiers à remplir, si on est stressé parce qu'on a plein de choses à gérer, si on a peur de ces démarches, si on est surchargé de problèmes, oui cela peut être compliqué. Mais ce serait dommage de passer à côté. Donc, n'hésitez pas à vous faire aider par des associations, notamment par le service

- **INFORJEUNE** le plus proche de chez vous (081 98 08 16) ou au
- **CENTRE J** à Liège (Bd. d'Avroy 5, 4000 Liège - 042 23 00 00) en te rendant sur place ou par téléphone. Vous pouvez aussi vous rendre dans des services comme les **AMO, PCS, Maisons de jeunes, MADO, CPAS**, etc.
- **Le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté (RWLP)** est aussi disponible pour vous aider dans ces démarches.



Vous pouvez contacter le PEP RWLP au 0471/63.18.24
Mail : l.baguet@rwlp.be